

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 novembre 2022

Le Conseil municipal de la Ville de La Rochelle, convoqué le 8 novembre 2022, s'est réuni le 14 novembre 2022 dans la salle dédiée à l'Hôtel de Ville.

Sous la présidence de M. Jean-François FOUNTAINE, Maire (de la 1^{ère} à la question n° 14 et de la n° 20 à la question n° 38) et de Mme Catherine LEONIDAS (de la n° 15 à la question n° 19)

Autres membres présents : Mme Catherine LÉONIDAS, Mme Catherine BENGUIGUI, M. Dominique GUEGO (de la n° 1 à la question n° 22 et de la n° 24 à la question n° 38), Mme Martine MADELAINE, M. Tarik AZOUAGH (de la n° 1 à la question n° 2 et de la n° 6 à la question n° 38), Mme Marielle JAY, M. Thibaut GUIRAUD, Mme Chantal VETTER, M. Olivier PRENTOUT, Mme Danièle CARLIER-MISRAHI, M. Pascal DAUNIT, Mme Marie NÉDELLEC, M. Sylvain DARDENNE, Mme Eugénie TÊTENOIRE (de la n° 1 à la question n° 16 et de la n° 18 à la question n° 38), M. El Abbes SEBBAR, Mme Anna-Maria SPANO, Adjoints

M. Michel RAPHEL (jusqu'à la n° 24), M. Michel SABATIER, M. Gérard DUBOIS, M. Michel TILLAUD, Mme Chantal MURAT, M. Pascal SABOURIN, M. Gérard BLANCHARD, Mme Josée BROSSARD, Mme Séverine LACOSTE, Mme Delphine CHARIER, Mme Mathilde ROUSSEL, Mme Jamila MÂAMERI, M. Olivier GAUVIN, Mme Catherine BORDE-WOHMANN, M. Franck COUPEAU, Mme Nadège DESIR, Mme Aya KOFFI, Mme Tiffany VRIGNAUD, M. Jean-Marc SOUBESTE, Mme Océane MARIEL, M. Thierry TOUGERON, M. Jo BROCHET, M. Didier GAUCHET, Conseillers municipaux

Etaient excusés : M. Jean-François FOUNTAINE (de la n° 15 à la question n° 19), M. Christophe BERTAUD (pouvoir à Mme ROUSSEL), M. Dominique GUEGO (à la question n° 23), M. Tarik AZOUAGH (de la n° 3 à la question n° 5), Mme Eugénie TÊTENOIRE (à la question n° 17), Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX (pouvoir à M. FOUNTAINE de la n° 1 à la question n° 14 et de la n° 20 à la question n° 38), Mme Gwendoline NEVERS (pouvoir à M. DAUNIT), M. Jean-Claude COSSET (pouvoir à M. GAUVIN), M. Eric PASQUIER (pouvoir à M. SOUBESTE), Mme Carol GUIGARD (pouvoir à Mme MARIEL), Mme Séverine AOUACH-BAVEREL, Mme Céline JACOB (pouvoir à Mme LÉONIDAS), M. Michel RAPHEL (à compter de la question n° 25), Mme Lucille BLAY (pouvoir à M. GUEGO de la n° 1 à la question n° 22 et de la n° 24 à la question n° 38)

Secrétaires de Séance : Mme VETTER et M. GAUCHET

n° 01

DENOMINATION DE LA PASSERELLE CONTEMPORAINE JOSEPHINE BAKER. QUARTIER DE LA GARE

Rapporteur : Mme SPANO

Le pôle d'échanges multimodal de la gare, grand projet d'aménagement de l'Agglomération, sera inauguré le 19 novembre 2022. A cette occasion, il convient de dénommer la passerelle dessinée par l'architecte et ingénieur Marc Mimram. Cet ouvrage d'art de 350 mètres est constitué d'une partie métallique au-dessus des voies ferrées et de deux rampes en béton à chacune de ses extrémités. Cette passerelle est un élément structurant de la reconfiguration de la gare de La Rochelle. Elle permet la connexion aux différents modes de transport et crée une véritable liaison urbaine entre le centre-ville, le marais, les quartiers de Tasdon et de Villeneuve-les-Salines. Le nom de Joséphine Baker, artiste franco-américaine et héroïne de la Résistance, est proposé pour dénommer cette passerelle.

Joséphine Baker (1906-1975) est née dans le Missouri aux Etats-Unis d'origine modeste. Durant son temps libre, elle s'initie à la danse, finit par en faire son métier en enchaînant les spectacles et se rend à New York pour tenter sa chance dans les théâtres de Broadway.

En 1925, elle fait la rencontre de l'impresario Caroline Dudley Reagan, qui lui propose de jouer dans un spectacle en France au Théâtre des Champs-Élysées : La Revue nègre.

La guerre change sa vie : le capitaine Abtey, chef du contre-espionnage militaire, la sollicite en 1939. Elle dira "La France a fait de moi ce que je suis. Les Parisiens m'ont offert leur cœur. Je suis prête à leur donner ma vie."

Elle devient Sous-lieutenant de l'Armée de l'Air et s'engage dans la Résistance française durant la Seconde Guerre mondiale. Son travail lui permet de transmettre des informations en faisant passer des messages à l'encre invisible sur ses partitions.

Elle adhère à la Ligue contre le racisme et l'antisémitisme. Impliquée dans le Mouvement afro-américain des droits civiques de Martin Luther King, elle écrit des articles, dénonce le racisme et la ségrégation aux Etats-Unis puis relaie ses idées en Europe. Son engagement fait d'elle une figure importante de la lutte antiraciste et un exemple pour l'émancipation des femmes.

En août 1958 et juillet 1960, alors qu'elle fait un tour de France, elle se produit au Casino de La Rochelle.

Elle célèbre ses 50 ans de carrière avec le spectacle Joséphine à Bobino et décède en 1975.

Le 30 novembre 2021, elle est la première artiste et femme noire à entrer au Panthéon.

Considérant la nécessité d'une dénomination de la passerelle rejoignant les marais de Tasdon à la gare et à la place Pierre Sépard, parvis de la gare,

Considérant l'importance de la présence américaine à La Rochelle pendant la Première Guerre mondiale, la Seconde Guerre mondiale et l'après-guerre,

Considérant la situation, à proximité de la gare, de sites portant des noms de résistants tels que Pierre Sépard, Matelot Rousseau, Louis Prunier, Docteur Daniel Planet et Général de Gaulle,

Considérant que la Ville souhaite rendre hommage à l'artiste franco-américaine et résistante Joséphine Baker,

Il est proposé au Conseil municipal, en accord avec la Commission n° 2 (Services à la population et Relations extérieures) réunie le 9 novembre 2022, de dénommer la passerelle de la gare de La Rochelle :

"PASSERELLE JOSEPHINE BAKER"
(1906-1975)
Artiste franco-américaine
Figure de la Résistance
Militante des droits civiques.

CES DISPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTÉES À LA MAJORITY DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

Nombre de membres présents : 40

Nombre de membres ayant donné procuration : 8

Nombre de votants : 48

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 48

Votes pour : 48

Vote contre : 0

P. Le Maire et par délégation,
La Première Adjointe
Catherine LÉONIDAS



Signé électroniquement

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Maire dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.